

## TELEASSISTANCE A DOMICILE

La téléassistance est un dispositif de sécurité permettant aux personnes dont l'autonomie est fragilisée du fait de leur état de santé, de leur handicap ou de leur isolement, d'alerter les membres de leur réseau de solidarité (famille, ami, voisin...) ou un centre d'appel.

### OU S'ADRESSER :

<p><b>VITARIS</b>          Agence Locale VITARIS          16 rue Pierre Gringoire          14000 CAEN  <b>Tél. 02.31.99.04.62</b>  <a href="mailto:teleassistance.calvados@vitaris.fr">teleassistance.calvados@vitaris.fr</a></p>	<p>Mise en service : gratuit          Abonnement: <b>8,34 € TTC</b> par mois (comprenant l'installation, location et maintenance du matériel de téléassistance, service d'écoute et d'assistance disponible 24/24 et 7/7, location et installation d'une boîte à clefs, service soutien psychologique, second médaillon pour les couples)          options possibles.</p>
<p><b>MONDIAL ASSISTANCE – GTS</b>          81 rue Pierre Semard          92320 CHATILLON          Tél. : 01.46.12.12.12  <a href="mailto:info@gts-teleassistance.com">info@gts-teleassistance.com</a></p>	<p>Mise en service : gratuit sauf si vous demandez l'intervention d'un technicien au domicile : <b>40 €</b>          Abonnement : <b>11,72 €/mois</b></p>
<p><b>AGE D'OR SERVICES</b>          02 31 51 79 93 ou 06 71 21 02          94 BAYEUX  <a href="http://www.agedorservices.com">www.agedorservices.com</a>          Plateforme d'assistance          Securitas : écoute, conversation conviviale. Portée de 30 m.          Accessible en dégroupé (surcoût si opérateur orange)</p>	<p>Mise en service : <b>45 €</b>          Abonnement : <b>25,08 €/mois</b>          Sans engagement</p>
<p><b>ASSYSEL – 07 88 11 50 91</b>  <a href="http://www.assystel.com">www.assystel.com</a>          Plateforme d'assistance. Portée de 200 m. Poire de lit et médaillon (permutable collier ou bracelet)          En option : détecteur de chute et détecteur incendie Période d'essai garantie 30 jours</p> <p><i>Pour les personnes qui n'ont pas de réseau personnel (contacts de famille proche ou voisins), Assystel propose un Réseau d'intervention professionnel. Lors d'un appel, c'est un professionnel de la sécurité qui vient au domicile</i></p>	<p>Mise en service : <b>29,90 €</b>          Abonnement :          Ligne téléphone classique : <b>19,90 €</b> par mois          Ligne box internet ou sans téléphone : <b>27,90 €</b> par mois</p>
<p><b>FACILADOM – 02 31 10 54 90</b>          BAYEUX          Plateforme de Mondial Assistance.</p>	<p>Mise en service : gratuit          Abonnement : <b>24,90 €</b>          Accessible en dégroupé          Sans engagement</p>

<p><b>PRESENCE VERTE – 02 31 25 39 10</b>  CAEN <a href="http://www.presence-verte.fr">www.presence-verte.fr</a>  Plateforme d'assistance. Ecoute, conversation conviviale. Portée de 100m.  Déclencheur automatique de chutes  Détecteur avertisseur autonome de fumée (DAAF) relié à la téléassistance  Accessible à toute commune</p>	<p>Mise en service <b>30 €</b>  Abonnement Ligne téléphonique classique : <b>24,90 € /mois</b>  Différents « Pack » possible, se renseigner auprès de l'association Présence Verte</p> <p>La liste des communes est accessible par téléphone au 02 31 25 39 10</p>
--	--

## TELEASSISTANCE A DOMICILE

### Autres opérateurs de téléassistance

Téléassistance classique (déclenchement manuel) Téléassistance automatique (grâce à des capteurs) Téléassistance mobile (téléphone mobile avec touche assistance) Téléassistance mobile avec système de géolocalisation Se renseigner auprès de chaque opérateur pour les tarifs			Classique	Automatique	Mobile	Géolocalisation
Allovie	0 800 300 364	<a href="http://www.allovie.com">www.allovie.com</a>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
Arkea Assistance	0 800 81 82 82	<a href="http://www.arkeaassistance.fr">www.arkeaassistance.fr</a>	<input checked="" type="checkbox"/>			<input checked="" type="checkbox"/>
Assystel	01 69 89 16 67	<a href="http://www.assystel.fr">www.assystel.fr</a>	<input checked="" type="checkbox"/>			
Astélia (Minifone)	0 800 530 530	Distribué par les pharmacies partenaires. Bip d'appel d'urgence, bip d'urgence automatique, montre téléphone (téléassistance classique ou mobile), téléphone mobile avec touche <a href="http://urgence.www.minifone.fr">urgence. www.minifone.fr</a>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
AXA Assistance	01 55 92 41 50	<a href="http://www.axa-assistance.fr">www.axa-assistance.fr</a>	<input checked="" type="checkbox"/>			
Bazile Télécom	0 800 888 555	<a href="http://www.baziletelecom.fr">www.baziletelecom.fr</a>			<input checked="" type="checkbox"/>	
Bluelinea Contact local : Mme Mazy	01 40 59 04 02 06 03 06 06 03	<a href="http://www.bluelinea.com">www.bluelinea.com</a>				<input checked="" type="checkbox"/>
Custos Téléassistance	02 99 54 48 48	<a href="http://www.custos.fr">www.custos.fr</a>	<input checked="" type="checkbox"/>			
Equinoxe (association)	01 44 73 87 77	<a href="http://www.equinoxe-france.org">www.equinoxe-france.org</a>	<input checked="" type="checkbox"/>			
Europ assistance	06 03 74 13 65	<a href="http://www.ea-lateleassistance.fr">www.ea-lateleassistance.fr</a>	<input checked="" type="checkbox"/>			
Filassistance	0 820 024 995	<a href="http://www.filassistance.com">www.filassistance.com</a>	<input checked="" type="checkbox"/>			
Filien Téléassistance	03 29 86 77 77	<a href="http://www.filien.com">www.filien.com</a>	<input checked="" type="checkbox"/>			
Mésanges	01 34 52 28 10	<a href="http://www.mesanges.fr">www.mesanges.fr</a>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
Orange		Distribué dans les boutiques Orange			<input checked="" type="checkbox"/>	
Orkyn Théofil	0 810 811 160	<a href="http://www.orkyn.fr">www.orkyn.fr</a>	<input checked="" type="checkbox"/>			
Pervaya (Salveo)	01 46 97 24 69	<a href="http://www.pervaya.com">www.pervaya.com</a>		<input checked="" type="checkbox"/>		
Senioralerte	04 37 64 64 94	<a href="http://www.senioralerte.com">www.senioralerte.com</a>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
Sérénité Assistance	0 805 145 145	<a href="http://www.serenite-assistance.com">www.serenite-assistance.com</a>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		

Sérénitis	0 805 02 01 03	<a href="http://www.serenitis.fr">www.serenitis.fr</a>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
SFR		Distribué dans les Boutiques SFR			<input checked="" type="checkbox"/>	
Vitaris	03 85 73 05 05	<a href="http://www.vitaris.fr">www.vitaris.fr</a>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		

*Liste non exhaustive*

# TELEASSISTANCE A DOMICILE

## Conseils pour bien choisir votre téléassistance

### **Vérifier la compatibilité de votre ligne téléphonique avec le dispositif de téléassistance**

Ligne RTC (téléphone fixe), ligne dégroupée (internet, box), téléphone mobile.

Vous n'avez pas de ligne téléphonique, certains dispositifs de téléassistance peuvent être installés en l'absence de ligne téléphonique.

### **Choisissez en fonction du mode de déclenchement de l'alerte le plus adapté à votre**

**état de santé** L'ensemble des dispositifs de téléassistance sont à déclenchement manuel (à l'aide d'un médaillon, d'un bracelet).

Toutefois, certains sont munis de capteurs permettant un déclenchement automatique en cas de chute ou d'inactivité prolongée (dispositif adapté aux personnes dans l'incapacité de déclencher l'alerte manuellement). D'autres disposent d'un système de géolocalisation. Ces dispositifs s'adressent aux personnes présentant des troubles de l'orientation (maladie d'Alzheimer et pathologies apparentées). L'alerte se déclenche automatiquement en cas de sortie de zone de référence).

**La réception de l'alerte** s'effectue le plus souvent par un centre d'assistance spécialisé, sauf pour les communes conventionnées avec le Conseil Départemental du Calvados. Dans ce cas, l'alerte est réceptionnée par le service départemental d'incendie et de secours (SDIS). Certains dispositifs permettent au réseau de solidarité (famille, amis, voisins, etc.) de réceptionner directement les alertes.

### **Vérifiez bien la durée d'engagement et les modalités de résiliation de l'abonnement**

Elles sont stipulées dans le contrat. Une durée d'engagement supérieure à 1 an est excessive.

### **Interrogez l'opérateur sur les modalités d'installation**

Dans certains cas, l'installation s'effectue à votre domicile par un technicien. Vérifiez si l'installation est gratuite ou nécessite des frais d'installation supplémentaires.

La plupart des sociétés n'installent pas le matériel. Il vous est adressé (par colis à domicile ou en relais colis). L'installation est à votre charge (faites-vous aider par un membre de votre entourage).

**Certains opérateurs proposent la maintenance et le dépannage à domicile** (interventions avec ou sans supplément). Vérifiez préalablement le surcoût éventuel de l'intervention.

**Interrogez l'opérateur sur la réalisation d'appels de contrôle systématiques** (fréquence), la possibilité de bénéficier **d'une écoute et d'entretiens de convivialité** (pour être rassuré ou être mis en relation avec un membre de votre entourage par exemple) ou la nécessité d'avoir un réseau de solidarité (nombre de membres de votre entourage pouvant être interpellés).

**Comparez les tarifs** en tenant compte de l'abonnement mensuel (incluant la location de matériel), la caution (dépôt de garantie), les frais d'installation et les éventuels frais de maintenance et de dépannage.

### **Démarchage à domicile : Soyez vigilant !**

Vous disposez d'un délai de réflexion et de rétractation de 7 jours à compter de la signature du contrat de commande ou de l'engagement d'achat. Aucun paiement ne peut être exigé pendant ce délai.

Modalités de renonciation : Renvoi sous pli recommandé avec accusé de réception, dans les délais, à l'aide du formulaire de renonciation OBLIGATOIREMENT joint au contrat.

### **Aides possibles**

Une participation financière peut être accordée sous conditions de ressources et d'autonomie soit par vos caisses de retraite, soit par le Conseil Départemental au titre de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA).

Votre commune peut éventuellement vous faire bénéficier d'avantages (participation financière sous condition de ressources, exonération des frais d'installation).

Les fournisseurs de téléassistance qui détiennent l'agrément « service à la personne » délivré par l'Etat peuvent vous faire bénéficier d'un abattement fiscal de 50 % des frais engagés